



ENTREPRENEURS DE PROGRES

Revue de presse

Jeudi 17 janvier 2019

*Mobile: 0770 88 90 80
Lotissement Sylvain Fourastier
N°08 El Mouradia, Alger
Mobile: 0770 88 90 80
communication@fce.dz
www.fce.dz*

SOMMAIRE

A la une	3
• Agriculture: les réalisations de l'Algérie présentées à Washington (APS)	3
• Export: les cas des produits algériens retournés liés à des lacunes d'ordre administratif (APS)	4
• Production de la tomate : Une amélioration notable (El Moudjahid)	6
• La production de la tomate transformée à près de 8 millions de quintaux en 2018 (APS).....	7
• Fiscalité locale: De nouvelles prérogatives pour les APC (Le Quotidien d'Oran).....	9
• Impôts: un nouveau système d'information pour la gestion des dossiers des contribuables (APS)	10
• Carburant: Les capacités de stockage devraient atteindre 2,5 millions m ³ à l'horizon 2022 (APS).....	12
• Formation de la ressource humaine du mégaprojet d'exploitation de phosphate à Tébessa (APS).....	13
• Le pétrole monte un peu après un rapport contrasté sur les stocks américains (TSA)	14
Commerce	15
• Commerce : Tout sur les soldes d'hiver 2019 qui débiteront demain à Alger (Le Maghreb).....	15
• Soldes d'hiver : Ce que prévoit la loi contre les arnaques (Reporters).....	17
Coopération	18
Veille	18
• "Texstyle-Expo" et "Algeria Stone" : Deux salons et une participation accrue de plusieurs pays (Algérie Eco)	18
• Ressources en eau: demande annuelle à 12,9 milliards de m ³ à l'horizon en 2030 (APS).....	19

A la une

Agriculture: les réalisations de l'Algérie présentées à Washington (APS)



Le ministre de l'Agriculture, du développement rural et de la pêche, Abdelkader Bouazghi, a pris part mercredi à une conférence débat au niveau du Congrès américain à Washington où il a présenté les réalisations enregistrées par l'Algérie grâce aux programmes de développement agricole initiés depuis 2000.

Lors de son allocution, M. Bouazghi, qui effectue une visite de travail du 13 au 18 janvier aux Etats-Unis, a présenté les différents programmes de développement agricole initiés par le président de la République Abdelaziz Bouteflika dans le cadre du Plan National de Développement Agricole (PNDA) "au moment où l'Algérie a renoué avec la paix et la sécurité grâce à la politique de réconciliation nationale", indique un communiqué du ministère.

Cette stratégie a permis d'enregistrer des résultats notables qui contribuent à la consolidation de la sécurité alimentaire du pays par le développement de l'ensemble des filières stratégiques, selon la même source.

Le ministre a mis en avant "les résultats probants enregistrés, qui permettent aujourd'hui à notre pays de couvrir, par la production nationale, la quasi-totalité des besoins en produits maraichers, fruitiers et carnés et démontrent la pertinence de la stratégie adoptée comme l'illustrent la réhabilitation de l'activité agricole et la création de multiples créneaux d'investissements pour la promotion d'une agriculture productive et moderne".

Ces avancements "nous encouragent à poursuivre les efforts consentis afin de les consolider à travers la diversification des productions agricoles pour l'amélioration de l'offre, la réduction des importations et la dynamisation des exportations hors hydrocarbures", en s'appuyant sur "une mobilisation plus accrue des capitaux et de l'initiative privée", indispensables à la relance de l'investissement dans le secteur, a souligné le ministre à cette occasion.

En marge de la rencontre, M. Bouazghi a assisté au lancement du livre "Algeria et Transatlantic Relations".

La délégation conduite par le ministre effectuera des visites à de grandes exploitations de production laitière, céréalière, fourragère, de fruits et

d'élevage ainsi qu'à des unités de transformation et de conditionnement en Californie.

La présence de nombreux opérateurs économiques algériens aux Etats-Unis vise, selon la même source, à établir des partenariats avec leurs homologues américains dont la mise en œuvre contribuera à renforcer d'avantage les relations bilatérales et de partenariat économique entre les deux pays dans le domaine agricole.

Export: les cas des produits algériens retournés liés à des lacunes d'ordre administratif (APS)



Le Secrétaire général (SG) au ministère de l'Agriculture, du Développement durable et de la Pêche, Kamel Chadi, a affirmé mercredi à Alger, que les cas des produits algériens destinés à l'exportation et qui avaient été retournés par certains pays, n'avaient aucun lien avec la qualité du produit lui même, mais étaient plutôt liés à des lacunes ou des irrégularités dans les procédures légales et administratives concernant l'opérateur économique, à savoir l'exportateur.

Lors d'une rencontre avec des acteurs intervenants dans la filière tomate en conserve dans le cadre de l'une journée d'évaluation de la filière, M. Chadi a précisé que les cas de produits retournés relevés ces dernières années, "n'ont aucun lien avec la qualité du produit, mais sont en rapport avec les procédures administratives et légales et les opérations d'emballage et d'étiquetage concernant l'opérateur exportateur".

D'après le même responsable, le secteur de tutelle œuvre à éviter la récurrence de ces cas, en dispensant une formation aux opérateurs exportateurs sur les différentes procédures légales et administratives et les précautions relatives à la sécurité du produit.

"Actuellement, nous œuvrons à accompagner les agriculteurs et les exportateurs afin de leur permettre d'exporter leurs produits sans problèmes", a indiqué M. Chadi qui souligne que le secteur œuvrait à équiper des laboratoires agréés afin de procéder à des analyses d'échantillons dans le pays.

M. Chadi a fait savoir que "concernant les données relatives à l'utilisation des engrais, des pesticides et des médicaments, l'Algérie respecte ces normes, comparé à certains pays voisins et amis limitrophes et amis".

S'agissant de la tomate en conserve, le Directeur de la Régulation et du développement de la production agricole auprès du ministère de

l' Agriculture, du Développement rural et de la Pêche, Mohamed Kharroubi a fait savoir que le Secteur s'employait à accompagner les producteurs et transformateurs de la tomate, en vue d'augmenter les quantités produites et les orienter vers l'exportation.

Le Secteur s'attèle à orienter ces producteurs et transformateurs pour accéder à ce marché qui a enregistré l'exportation d'une quantité dépassant 40 tonnes de tomate en conserve en 2018, contre zéro importation du double concentré de tomate.

L'intervenant a appelé les acteurs dans cette filière à exporter les quantités "ramassées" dans les dépôts, en prévision de la prochaine campagne qui verra l'augmentation de 16% de la superficie plantée, soit 27.557 hectares.

Une décision a été signée en janvier pour permettre aux opérateurs une irrigation au goutte-à-goutte et assurer la protection végétale, selon la même source.

Outre la problématique de la protection du produit national, les producteurs et transformateurs de cette matière ont évoqué plusieurs autres problématiques qui attendent d'être traitées pour la relance de cette filière, dont celles d'ordre financier, notamment la relation entre les transformateurs et les banques et l'impact du produit importé concurrent qui induit le stockage de la production locale, d'où la difficulté de sa commercialisation.

Dans ce cadre, le président du conseil national de la filière Tomate, Mohamed Mazouzi a affirmé que les opérateurs de la filière ont la volonté de travailler et de produire, toutefois les quantités importées qui dépassent 50.000 tonnes (2018) leur causent des problèmes financiers qui entravent la reprise de leurs activités durant les prochaines saisons.

Par ailleurs, les opérateurs ont évoqué les problématiques liées au manque de formation et d'accompagnement, notamment dans le domaine phytosanitaire et en matière de formation des agriculteurs.

A une question de la presse concernant la production de la pomme de terre et de l'ail, le directeur de la régulation, Mohamed Kherroubi a indiqué que le secteur prévoyait la récolte de 18 millions de quintaux de pomme de terre d'arrière saison produite actuellement.

Un programme spécial a été adopté pour le stockage de la pomme de terre qui a atteint jusqu'à présent 25.000 tonnes, a fait savoir le responsable, précisant que l'opération se poursuivra jusqu'à atteindre 80.000 tonnes qui seront commercialisés durant la période de soudure (mois de mars et avril).

Pour ce qui est de l'ail, l'opération de déstockage se fera régulièrement durant la période allant du 15 janvier en cours au 15 avril prochain pour maintenir un prix ne dépassant pas 160 da/kg, selon M. Kherroubi.

Depuis la précédente saison, le ministère a adopté un programme de stockage de cette matière qui avait atteint le prix de 1.000 da /kg en raison d'une production insuffisante, selon le même responsable.

Cette opération vise essentiellement à préserver la stabilité des prix sur le marché et le pouvoir d'achat du consommateur.

Production de la tomate : Une amélioration notable (El Moudjahid)

51% de la production nationale en tomate a été transformée pour les besoins de l'agro-alimentaire en 2018, soit près de 8 millions de quintaux.

La production de la tomate industrielle a été marquée durant la campagne agricole 2017-2018 par une amélioration notable, atteignant ainsi les 15,4 millions de quintaux, a indiqué, hier, le secrétaire général du ministère de l'Agriculture, du Développement rural et de la Pêche. M. Kamel Chadi qui s'exprimait à l'ouverture des travaux de la rencontre nationale consacrée à l'évaluation de la filière de tomate industrielle, a précisé que cette quantité représente, en fait, un taux de croissance de plus de 27% par rapport à la campagne écoulée et une valeur de production estimée à 61,5 milliards de dinars contre 48,5 milliards de DA lors de la campagne agricole de 2016-2017.

Il fera savoir également que la superficie réservée à la culture de la tomate industrielle connaît actuellement une «évolution sensible», avec une hausse de +17% dans la superficie globale plantée (23.702 Ha), notant, dans ce même contexte, l'introduction de la culture de tomate industrielle au niveau de trois autres wilayate, à savoir, Constantine (20 Hectares), Tamanrasset (14 Ha à Ain Salah) et Naâma (59 Ha). Le même responsable qui donnera davantage de chiffres à propos de la tomate industrielle, relève aussi qu'en ce qui concerne «la transformation de la tomate fraîche collectée et transformée à travers les 23 unités, la quantité enregistrée est de 7,9 millions de quintaux avec une capacité de transformation de 343 quintaux par jour ; soit, + 7% par rapport à la précédente saison agricole ». L'autre remarque importante à retenir, aussi c'est que 51% de la production nationale en tomate a été transformée pour les besoins de l'agro-alimentaire en 2018, soit près de 8 millions de quintaux.

Agroalimentaire : un secteur qui a enregistré de grandes performances

Il faut dire que lors de cette rencontre d'évaluation - ayant regroupé notamment les directeurs des services agricoles concernés (DSA), l'office nationale interprofessionnel des légumes et des viandes (ONILEV) ainsi que des représentants de la profession, l'interprofession et de la BADR et CNMA -, les responsables ont souligné que toutes les dispositions organisationnelles, techniques et financières ont été prises pour assurer une mobilisation optimale de l'ensemble des intervenants sur le terrain pour optimiser l'encadrement du programme de la campagne en cours. Le travail d'évaluation effectué hier a concerné, outre les performances enregistrées durant la campagne agricole 2017-2018, les volets liés à la régulation, l'accompagnement financier (paiement des primes à la production et à la transformation) ainsi que les dispositifs d'encadrement mis en place pour la campagne agricole en cours.

Des orientations ont été données dans ce sens aux fins d'appuyer davantage la dynamique de développement de cette filière à travers

notamment le renforcement des campagnes de sensibilisation et de vulgarisation de proximité, axées sur l'amélioration des niveaux de production et de la qualité de la tomate produite. Aussi, l'accent a été mis sur toute l'importance de sécuriser les parcelles plantées, notamment par des irrigations et une protection phytosanitaire. Il est question d'autre part de l'implication de la profession et de l'interprofession, notamment le conseil interprofessionnel de la filière tomate industrielle, nouvellement créée pour contribuer à améliorer les échanges entre les différents maillons de la filière afin d'anticiper sur les problèmes pouvant surgir et apporter des améliorations en termes de techniques de production, de mécanisation et de régulation avec une approche collective. Les orientations ont porté aussi sur l'impérieuse nécessité de couverture des besoins de la filière en mécanisation pour pallier au problème de la main d'œuvre et l'accompagnement des opérateurs pour les encourager à investir dans l'exportation, notamment pour le double concentré de tomate. D'autre part et en ce qui concerne la campagne agricole 2018-2019, l'on apprendra que les intentions de plantation de la culture de tomate industrielle sont de 27.557 Ha, soit, une hausse de 16% par rapport à la campagne écoulée (23.702 Ha). A signaler que les plantations ont débuté au mois de septembre dernier, au niveau de la zone sud, pour atteindre un niveau de réalisation de 1.149 Ha. Les récoltes ont débuté au niveau de la wilaya de Tamanrasset, à partir de la première décade du mois de janvier courant avec une production de 350 quintaux. En somme et globalement, la filière se porte plutôt bien à telle enseigne qu'il existe même une marge réservée à l'exportation. Il faut savoir dans ce cadre qu'il a déjà été procédé, durant la campagne agricole 2017-2018 à l'exportation de pas moins de 40 tonnes de double concentré de tomate. Ce pas déjà franchi est qualifié de « première étape » étant donné que d'autres actions similaires sont attendues à l'avenir.

La production de la tomate transformée à près de 8 millions de quintaux en 2018 (APS)

La quantité de la tomate collectée et transformée a augmenté à près 8 millions de quintaux durant la campagne 2017-2018, a indiqué mercredi le ministère de l'Agriculture, du développement rural et de la pêche dans un communiqué.

"La quantité de la tomate collectée et transformée a atteint 7.884.482 quintaux, en hausse de 7% par rapport à la campagne précédente", note le communiqué qui précise que ce bilan a été présenté lors d'une journée d'évaluation de la filière tomate industrielle organisée mercredi par le ministère de l'Agriculture, du développement rural et de la pêche, qui a regroupé les directeurs des services agricoles des wilayas concernées, l'Office national interprofessionnel des légumes et des viandes, les professionnels de la filière, la Banque de l'Agriculture et du

développement rural (BADR), la Caisse nationale de mutualité agricole (CNMA) ainsi que les instituts et centres spécialisés.

Cette quantité représente une équivalence en double de concentré de tomate de 1,34 million de quintaux.

Concernant la production globale de la tomate industrielle, elle a atteint 15,4 millions de quintaux, en hausse de 27% par rapport à la campagne précédente, tandis que la superficie plantée a augmenté à 23.702 hectares, en hausse de 17% par rapport à la campagne 2017. Cette campagne a été marquée par l'introduction de la culture de tomate industrielle au niveau de trois (3) autres wilayas: Constantine (20 ha), Tamanrasset (14 ha à In Salah) et Nâama (59 ha).

Concernant les objectifs tracés pour la campagne agricole 2018-2019, la superficie destinée à la plantation de la tomate destinée à l'industrie agroalimentaire a été fixée à 27.557 hectares, soit une hausse de 16% par rapport à la campagne 2017-2018.

Les plantations pour cette campagne ont démarré en septembre dernier au niveau de la zone Sud pour atteindre un niveau de réalisation de 1.149 hectares . Les récoltes ont déjà débuté au niveau de la wilaya de Tamanrasset à partir de la première décade du mois de janvier en cours avec une production de 350 quintaux.

Durant cette rencontre, l'évaluation a porté sur les performances enregistrées durant la campagne agricole 2017-2018, la régulation notamment des niveaux de stocks en concentré de tomate détenus par les conserveries, l'accompagnement financier (paiement des primes à la production et à la transformation) et les dispositifs d'encadrement mis en place pour la campagne agricole en cours.

A ce propos, les initiateurs de cette rencontre ont assuré que toutes les dispositions organisationnelles, techniques, financières ont été prises pour assurer une mobilisation optimale de l'ensemble des intervenants sur le terrain pour encadrer le programme de la campagne en cours.

Ainsi, des orientations ont été données pour appuyer davantage la dynamique de développement de cette filière à travers notamment le renforcement des campagnes de sensibilisation axées sur l'amélioration des niveau de production et de la qualité de la tomate produite, la sensibilisation des agriculteurs sur la nécessité de sécuriser les parcelles plantées notamment par des irrigation et une protection phytosanitaire et leur encouragement à contracter une assurance contre les risques agricoles.

En outre, ils ont souligné la nécessité d'impliquer la profession et l'interprofession notamment le Conseil interprofessionnel de la filière tomate industrielle, nouvellement créé, pour contribuer à améliorer les échanges entre les différents maillons de la filière, afin d'anticiper sur les problèmes pouvant surgir, et apporter des améliorations en termes de technique de production, de mécanisation et de régulation avec une approche collective.

Les participants ont également revendiqué l'implication des centres de recherche et des université dans le développement des variétés, maillon

essentiel pour sécuriser davantage l'approvisionnement des programmes de production en semence.

Les participants ont évoqué le manque de main d'oeuvre agricole et la nécessité de combler les besoins de la filière par la mécanisation pour pallier à ce manque. Ils ont aussi abordé le volet investissement, en recommandant l'accompagnement des opérateurs pour les encourager à investir dans l'exportation notamment pour le double concentré de tomate.

Fiscalité locale: De nouvelles prérogatives pour les APC (Le Quotidien d'Oran)

Le directeur des Ressources et de la Solidarité financière locale au ministère de l'Intérieur, Mohamed Firari, a indiqué, hier mercredi, que 2019 sera «l'année des Collectivités territoriales par excellence». Il a expliqué, à la Radio nationale, que cet objectif sera réalisé à travers la promulgation de deux lois, économique et fiscale, qui vont élargir les prérogatives des Assemblées populaires communales (APC). «L'année 2019 sera marquée par des réformes importantes, dont l'octroi de nouvelles prérogatives et un statut aux élus, sur les finances et la fiscalité locales», a indiqué M. Firari selon qui «ces réformes sont venues après la modernisation de l'Administration avec des investissements importants consentis par l'Etat, dont la numérisation des documents d'état civil, le permis de conduire et divers services dont bénéficie aujourd'hui le citoyen.» «Nous allons passer à une autre étape pour donner de nouvelles prérogatives aux communes, avec la mise en place par exemple du guichet unique auprès des APC», ajoute le représentant du ministère. Il a annoncé, en outre, que dans le cadre de ces réformes menées par le ministère de l'Intérieur, «il y aura une nouvelle loi qui va donner de nouvelles missions aux Collectivités locales, et une autre loi pour la fiscalité locale, qui va accorder des prérogatives financières aux communes pour assurer le financement des projets des Collectivités territoriales.» Il a expliqué que «l'essentiel des réformes est de donner une mission économique aux communes et aux wilayas.» La première loi, qui sera promulguée au cours du 1er semestre 2019 est relative, a-t-il dit, «à la loi sur les Collectivités territoriales qui va accorder des rôles nouveaux aux APC et aux wilayas, en plus d'une loi sur la fiscalité locale.» Selon M. Firari, cette loi «sera la 1re disposition qui va accorder aux Collectivités locales des prérogatives financières». «Elle va accorder, a-t-il ajouté, des prérogatives nouvelles aux Collectivités territoriales en ce qu'elle leur permet d'assurer un financement local avec de nouvelles missions» dans le cadre global de la loi sur les Collectivités territoriales. Il a expliqué qu'il y a «de nombreuses nouveautés dont la principale sera de donner un rôle et une mission économique aux APC et aux wilayas.» «Les activités des APC, a-t-il précisé, ne vont plus se limiter aux services administratifs dans le cadre des missions de service public, mais

également à l'émergence d'une nouvelle dynamique économique locale.» Il s'agit, a expliqué M. Firari, «de redynamiser la dimension économique des Collectivités locales à travers la création et le soutien à l'emploi, de nouvelles infrastructures à travers de nouveaux mécanismes mis en place, comme les crédits temporaires accordés par le ministère et placés sous l'autorité de gestion des APC pour qu'elles créent des investissements et des projets économiques à forte valeur ajoutée». M. Firari a cité, dans ce sens, «l'ouverture et l'exploitation de salles de cinéma, de centres commerciaux, de marchés et d'autres projets que les APC peuvent mettre en place pour créer, localement, une dynamique économique et commerciale». Le représentant du ministère de l'Intérieur a précisé que «les APC ne vont pas gérer seules toutes les infrastructures et installations économiques, mais elles peuvent recourir au partenariat avec les professionnels, les Associations locales, notamment à travers un partenariat public/privé, ou à travers une loi, qui autorise la délégation de la gestion du bien public local. «Il est attendu, à travers cette nouvelle disposition, que les APC concluent des accords avec les PME et les Associations de jeunes pour la gestion de ces infrastructures économiques et de loisirs», a ajouté M. Firari. Quant à la solidarité financière intercollectivités locales qui était, jusqu'en 2016, limitée à l'intérieur de la wilaya, «elle sera, avec la nouvelle politique de solidarité financière, étendue à tout le territoire national, en plus de la solidarité financière assurée par le ministère de l'Intérieur à travers le Fonds de solidarité des Collectivités locales (FSCL)», a encore précisé M. Firari.

En outre, il a souligné que «pour les financements transversaux, les communes riches vont, dorénavant, contribuer au Fonds de solidarité des Collectivités locales pour aider les communes pauvres», avant de préciser que «le FSCL est financé par toutes les communes, et non pas par l'Etat sous forme de financements directs. Il s'agit de sources de financement décentralisées, et de la politique de solidarité financière entre les communes». Sur les missions des nouvelles circonscriptions territoriales mises en place récemment, dans certaines grandes villes du pays, il a estimé que «c'est nouveau et qu'il s'agit de rapprocher l'Administration du citoyen.»

Pour les grandes villes du pays, «il s'agit d'améliorer les services des Collectivités locales et rapprocher le citoyen de l'Administration». Il a indiqué que cette décision de créer de nouvelles circonscriptions territoriales, dans les grandes villes du pays, a été décidée après la réussite de la mise en place de nouvelles circonscriptions territoriales, dans le sud du pays, qui ont eu «un effet bénéfique sur l'ensemble des activités de service public, économiques et sociales, dans ces régions.» Hier mercredi 16 janvier, a été célébré la 52ème journée de la commune, en Algérie, sous le slogan «la commune au coeur des transformations.»

Impôts: un nouveau système d'information pour la gestion des dossiers des contribuables (APS)

Un nouveau système d'information est "en cours d'implémentation" à la direction des grandes entreprises (DGE) pour assurer une meilleure gestion des dossiers des contribuables et de l'information échangée avec les différentes institutions bancaires et douanières entre autres, a révélé mardi à Constantine, le directeur de l'information et de la documentation fiscales auprès de la direction générale des impôts (DGI).

Ce système d'information "déjà opérationnel dans une quinzaine de centres des impôts (CDI)" était en cours d'implémentation dans la DGE avec le concours d'un partenaire étranger spécialisé en la matière, a indiqué le directeur de l'information et la documentation fiscale auprès de la DGI, Belkacem Yacef, en marge d'une journée d'information sur la loi de finance (LF) 2019 organisée à l'initiative de la chambre de commerce et d'industrie, CCI- Rhumel en collaboration avec la DGI et la direction générale des Douanes (DGD).

L'implémentation de ce nouveau système d'information basé sur l'informatisation et la numérisation du mode de gestion de l'administration des impôts s'inscrit dans le cadre de la stratégie des pouvoirs publics portant modernisation des toutes les administrations pour "un meilleur service et une gestion convenable et fiable", a souligné le même responsable, affirmant que l'administration de impôts s'est engagée dans une "réforme structurelle".

Soulignant que toutes les dispositions nécessaires ont été prises pour permettre l'implémentation de cette "solution informatique" dans le système de gestion, dès la DGE (assainissement du périmètre d'intégration défini par la loi, et l'identification fiscale notamment), M. Yacef a indiqué que la mise en service de ce système aura lieu "incessamment dès la finalisation des procédures d'usage avec les banques".

La mise en place de cette solution informatique "permettra" aux entreprises relevant de la DGE, entreprises pétrolières, et sociétés de droit algérien entre autres de souscrire leurs déclarations à distance et de payer à distance pour davantage de célérité dans le déroulement des transactions, a fait savoir le même responsable.

Cette solution informatique marquée par "une adhésion considérable" des contribuables affiliés aux centres des impôts de Sétif de Bordj Bou Aarréridj et d'El Harrach (Alger) notamment sera "ultérieurement" implémentée dans 2 centres de proximité des impôts de Lakhdaria et d'Ain Bessam (Bouira) en attendant "sa généralisation à travers toutes les structures de la DGI", a fait savoir M. Yacef.

De sa part, le représentant du ministère des Finances, Ahmed Mohand, énumérant les avantages de la loi de finance 2019 en matière d'encouragement de l'investissement et d'élargissement de l'assiette fiscale, a insisté sur l'importance de recouvrer les créances fiscales au profit du trésor public.

Le financement non conventionnel adopté par l'Algérie pour faire face aux défis de l'heure caractérisés par le recul du prix du pétrole a été largement abordé au cours de cette rencontre d'information, mise à profit par les experts pour affirmer que ce mode de finalement se fait dans un cadre

organisé et peut être "suspendu" si "la machine d'investissement et de développement économique arrive à se démarquer". Une cinquantaine d'opérateurs économiques activant à Constantine ont assisté à cette rencontre d'information.

Carburant: Les capacités de stockage devraient atteindre 2,5 millions m3 à l'horizon 2022 (APS)

Les capacités nationales de stockage du carburant devraient atteindre 2,5 millions m3 à l'horizon 2022, a déclaré mardi à Chlef le ministre de l'Energie, Mustapha Guitouni.

"Le relèvement des capacités nationales de stockage du carburant fait partie des programmes engagés par le Président de la République, depuis deux années", a indiqué le ministre à l'issue de l'opération de pose de la première pierre d'un centre, à Ouled Farés, de stockage et de distribution de carburant relevant de Naftal qui prévoit un "volume de stockage de 2,5 millions m3 de carburant à l'horizon 2022".

Il a, à ce titre, souligné la contribution attendue de ce programme dans la création de stations de stockage de carburant à travers l'ensemble des wilayas et ce, en passant de 600.000 mètres cubes (m3) actuellement à 2,5 millions m3 en 2022, ce qui permettrait, selon lui, d'atteindre une autonomie de stockage de carburant de 30 jours contre 12 jours actuellement.

S'étendant sur une assiette de plus de 10 ha, le projet du centre de stockage de carburant d'Ouled Farés fait partie des plus importants en la matière. Il est doté d'une capacité de stockage de 50.000 m3, avec une prévision de création de 120 emplois au profit des enfants de la région, a-t-on indiqué sur place.

Le projet, dont le délai de réalisation a été fixé à 24 mois, devrait également contribuer, selon les explications fournies au ministre, à l'atténuation des problèmes de transport par locomotives.

En inspectant la station de dessalement d'eau de mer de Mainis, à Ténés, M. Guitouni a recommandé la nécessité de mettre le paquet sur "la qualification et la bonne formation de la main d'oeuvre locale" eu égard au fait, a-t-il dit, que "le Gouvernement a donné son feu vert pour la création de quatre nouvelles stations similaires, qui s'ajouteront à 11 déjà opérationnelles".

L'opportunité de cette visite, à Chlef, a donné lieu à l'inauguration, par le ministre, de deux transformateurs électriques de 30/60 kV, respectivement à la cité Chorfa et dans la commune d'Ouled Farés, outre le raccordement de plus de 900 foyers de la cité Bir Safsaf de la commune d'Oued Fodda, au réseau public de distribution de gaz naturel.

Formation de la ressource humaine du mégaprojet d'exploitation de phosphate à Tébessa (APS)

Le ministre de la Formation et de l'Enseignement professionnel, Mohamed Mebarki, a indiqué mercredi à Alger que son département s'emploie actuellement à former la ressource humaine et la main d'oeuvre qualifiées pour répondre aux besoins du mégaprojet projet intégré pour l'exploitation de phosphate à Tébessa.

"Un des axes importants de notre stratégie dans la formation professionnelle en Algérie repose sur l'adaptation de la formation aux spécialités répondant aux besoins du secteur économique de façon générale.

C'est dans ce cadre qu'une journée d'études est prévue demain jeudi avec le ministère de l'Industrie et des Mines ainsi que le ministère de l'Énergie et d'autres entreprises économiques algériennes afin de préparer une ressource humaine qualifiée et nécessaire au projet intégré pour l'exploitation de phosphate à Tébessa", a précisé M. Mebarki à la Radio nationale.

Le ministre a indiqué qu'un des objectifs de cette journée d'études "c'est de lancer ce processus d'adaptation de la formation professionnelle aux besoins de ce mégaprojet qui nécessite pour les chantiers de réalisation quelque 14.000 postes de travail qui sont des emplois directs", précisant que "par la suite, l'exploitation du projet nécessitera un minimum de 3.000 emplois directs".

"Nous disposons déjà d'une filière mines et carrière qui comprend une dizaine de spécialités répertoriées dans la nomenclature nationale des spécialités", a expliqué M. Mebarki, assurant que son département "dispose aussi de programmes pédagogiques, de manuels et des équipements nécessaires à la formation dans la filière mines et carrières". Pour rappel, le mégaprojet intégré pour l'exploitation de phosphate a été lancé le mois de novembre 2018, lors d'un déplacement à Tébessa du Premier ministre Ahmed Ouyahia où il avait présidé la cérémonie de signature d'un accord de partenariat portant sur le lancement de ce projet entre les groupes algériens Sonatrach et Asmidal-Manal et les groupes chinois dirigés par la Société Citic.

Mobilisant un volume d'investissement de 6 milliards de dollars, le complexe de phosphate dont la mise en exploitation est prévue en 2022, créera 3.000 postes de travail directs.

Par ailleurs, s'exprimant sur la deuxième session de la rentrée de la Formation professionnelle prévue le 24 février prochain, M. Mebarki a indiqué que son département assurera quelque 280.000 places pédagogiques aux nouveaux stagiaires, précisant qu'entre 230.000 à 240.000 diplômés et qualifiés, versés dans le monde économique, sont formés annuellement.

"Nous anticipons aussi sur les spécialités à promouvoir en fonction des métiers qui se développent en Algérie", a-t-il dit, citant "l'industrie automobile, les nouvelles technologies et le numérique".

Le ministre a indiqué en outre que les jeunes algériens expriment un "intérêt grandissant" à la formation professionnelle où "il y a moins de déperdition comparativement aux années précédentes", précisant que "sur 100 inscrits, il n' y a que 15 stagiaires qui abandonnent leur formation".

Le pétrole monte un peu après un rapport contrasté sur les stocks américains (TSA)

Les prix du pétrole ont terminé en légère hausse mercredi après un rapport montrant un léger recul des stocks de brut aux Etats-Unis mais également une forte progression des réserves de produits raffinés et une production à un niveau record.

Le baril de Brent de la mer du Nord pour livraison en mars a pris 68 cents pour clôturer à 61,32 dollars sur l'Intercontinental Exchange (ICE) de Londres.

Sur le New York Mercantile Exchange (Nymex), le baril de "light sweet crude" (WTI) pour le contrat de février s'est apprécié de 20 cents à 52,31 dollars.

Les investisseurs étaient surtout dans l'attente mercredi de la publication du rapport hebdomadaire de l'Agence américaine d'informations sur l'Energie (EIA) et les cours ont hésité après sa publication.

D'un côté, les stocks de brut ont reculé un peu plus que prévu lors de la semaine achevée le 11 janvier et les raffineries ont ralenti leur cadence.

Les exportations ont par ailleurs bondi à près de 3 millions de barils par jour (mbj) et les importations se sont un peu tassées.

Mais "ces éléments ont été contrebalancés par l'ampleur de la hausse des stocks de produits raffinés", a relevé Matt Smith de ClipperData.

"Pour l'essence, il est normal de les voir augmenter à cette période de l'année où la consommation est moindre. Pour les produits distillés, c'est sans doute la conséquence des températures plutôt clémentes jusqu'à la semaine dernière", a souligné le spécialiste.

Autre enseignement du rapport: la production d'or noir dans le pays s'est encore amplifiée, les Etats-Unis ayant extrait en moyenne 11,9 mbj, un niveau jamais atteint.

Dans un rapport mensuel publié mardi, l'EIA a aussi prédit que la production d'or noir aux Etats-Unis devrait atteindre en moyenne 12,9 mbj en 2020, notamment grâce aux extractions croissantes dans les zones du bassin permien à cheval entre le Texas et le Nouveau Mexique.

Face à cet afflux de brut américain, l'Organisation des pays exportateurs de pétrole (Opep) et ses partenaires, dont la Russie, avaient annoncé début décembre une baisse de leurs objectifs de production.

"Cela va empêcher les réserves mondiales de trop augmenter, mais pas les faire diminuer de façon significative", a commenté Bjarne Schieldrop, analyste de SEB.

Commerce

Commerce : Tout sur les soldes d'hiver 2019 qui débiteront demain à Alger (Le Maghreb)

La période des ventes en solde est une très bonne opportunité pour les consommateurs au cours de laquelle ils bénéficient d'un choix plus varié et de prix promotionnels de divers biens et services. En même temps, cette période constitue également une opportunité importante pour les commerçants afin de dynamiser et de promouvoir leurs activités.

La période hivernale des ventes en solde au titre de l'année 2019 a débuté en ce mois de janvier à travers le pays selon un programme bien établi et ce, jusqu'au mois de mars prochain.

Ces soldes seront assurées à des dates différentes selon les wilayas, comme l'a si bien précisé, il y a quelques jours le ministère du Commerce dans un communiqué.

Ce que stipule le décret de janvier 2016

Ainsi, les dates de déroulement de ces soldes d'hiver, applicables à chaque wilaya, ont été fixées par arrêtés des walis concernés, en application des dispositions du décret exécutif no 06-215 du 18 janvier 2006 fixant les conditions et les modalités de réalisation des ventes en soldes, des ventes promotionnelles, des ventes en liquidation de stocks, des ventes en magasins d'usines et des ventes au déballage.

Et au passage, il est très important de rappeler que le décret exécutif de janvier 2006 stipule que "les ventes en solde constituent les ventes au détail précédées ou accompagnées de publicité et visant, par une réduction de prix, l'écoulement accéléré de biens détenus en stock".

"Ces ventes en solde ne peuvent porter que sur des biens acquis par l'agent économique depuis trois mois au minimum, à compter de la date de début de la période des soldes, qui sont autorisées deux fois par année civile, soit en périodes hivernale et estivale, note le même texte.

Les dates des soldes

Les périodes des soldes d'hiver ont été arrêtées par le ministère du Commerce qui a établi un calendrier indiquant les dates auxquelles elles commenceront et elles se termineront. La fourchette de cet événement commercial a commencé début janvier en cours et continuera jusqu'au 2 mars prochain. Les dates diffèrent d'une wilaya à l'autre. Ainsi, le déroulement des ventes en solde est prévu du 18 janvier au 28 février pour la wilaya d'Alger, du 2 janvier au 13 février pour la wilaya de Boumerdès, du 13 janvier au 24 février pour la wilaya de Tipasa, du 17 janvier au 28 février pour la wilaya de Tizi Ouzou, du 15 janvier au 28 février pour la wilaya de Bouira, du 14 janvier au 24 février pour la wilaya de Constantine, du 12 janvier au 22 février pour la wilaya de Blida, du 15 janvier au 25 février pour la wilaya de Batna,

du 15 janvier au 28 février pour la wilaya d'Annaba, du 6 janvier au 17 février pour la wilaya d'Adrar, du 13 janvier au 23 février pour la wilaya de Tamanrasset et du 20 janvier au 2 mars pour la wilaya de Tindouf.

La nécessité d'une autorisation

Mais il faut savoir que les commerçants ne peuvent cependant procéder à des ventes en solde que si une autorisation leur est accordée. Ainsi, et pour la wilaya d'Alger, plus de 70 autorisations ont déjà été délivrées à des opérateurs.

Dehar Layachi, responsable à la direction du commerce de la wilaya d'Alger, a expliqué qu'il est prévu plusieurs mesures auxquelles le commerçant est tenu de se conformer, notamment l'obtention obligatoire d'une autorisation délivrée par la direction du commerce, un document nécessaire qui, a-t-il dit, permet au commerçant de faire la promotion de la marchandise à travers l'affichage d'une pancarte " soldes " sur la vitrine de son local.

La vente au rabais ne concernait pas les articles récemment achetés par l'agent économique (commerçant), mais ceux acquis depuis au moins trois mois. D'autre part, tout agent économique concerné par cette opération doit rendre publics, par voie d'affichage sur la devanture de son local commercial et par tous autres moyens appropriés, les dates de début et de fin des ventes en solde, les biens concernés, les prix pratiqués auparavant et les réductions de prix consenties qui peuvent être fixes ou graduelles. Il est tenu d'informer la clientèle, par voie d'affichage sur la devanture de son local commercial et par tous autres moyens utiles, sur les techniques de promotion utilisées, les avantages offerts et la durée de la promotion.

Seulement, tout agent économique peut interrompre les ventes en solde avant la fin de la durée, s'il le souhaite. Il doit toutefois en informer les services concernés par un écrit. Constituent les ventes promotionnelles, toutes les techniques de ventes de biens, quelles que soient leurs formes et par lesquelles l'agent économique veut attirer et fidéliser la clientèle. Les ventes promotionnelles sont réalisées par les agents économiques dans les locaux où ils exercent leur activité. Dans un communiqué rendu public par le ministère du Commerce, il est indiqué, entre autres, que les services du ministère du Commerce (administration centrale, directions régionales et directions de wilayas) restent à la disposition de l'ensemble des acteurs économiques (commerçants et professionnels) et consommateurs pour toute information ou demande d'explication. Une cellule d'écoute a été à cet effet mise en place au ministère du Commerce accessible à travers un portail électronique.

Des agents de contrôle et de répression des fraudes

De plus, il est à souligner que la décision de wilaya énonce, en outre, les conditions et procédures légales relatives aux peines encourues par les commerçants auteurs de contraventions constatées par les agents de contrôle et de la répression des fraudes de la direction de commerce.

Les agents de répression des fraudes multiplieront les contrôles pour

faire face à tout dépassement de la part des commerçants. Des peines seront infligées aux commerçants contrevenants, qui annoncent des réductions sans l'obtention préalable de l'autorisation. Le même responsable a tenu à préciser que le commerçant contrevenant au règlement et coupable de dépassements, sera immédiatement mis en demeure.

En cas de récidive, un procès-verbal sera dressé contre le concerné pour publicité mensongère, conformément à la loi 04/02 du 23 juin 2004, relative aux modalités d'exercice des activités commerciales.

Plus de 800 agents de contrôle et de répression des fraudes seront mobilisés tout au long de cette période au niveau de la wilaya, répartis à travers 13 inspections et 57 communes pour prendre les mesures légales nécessaires allant parfois jusqu'à la fermeture du local commercial pour protéger le consommateur.

Enfin à rappeler que les soldes d'été ont été fixées dans la wilaya d'Alger pour la période allant du 21 juillet au 31 août 2019.

Pour le moment, savourons les soldes d'hiver.

Soldes d'hiver : Ce que prévoit la loi contre les arnaques (Reporters)

La pratique des soldes en Algérie est toute récente. Il y a quelques années, les Algériens ne connaissaient pas cette pratique ni les commerçants d'ailleurs. C'est pourquoi beaucoup d'Algériens ne savent pas que les soldes sont réglementées et que les commerçants doivent avoir l'autorisation de la direction du commerce de leur wilaya.

«Soldes», «Promotions», «Remises», «Rabais», autant d'affiches désignant des baisses de prix de marchandises qui sont déjà collées sur les devantures des magasins pour annoncer des réclames alléchantes et attirer les consommateurs vers des produits aux prix inabornables avant solde. Si différentes expressions les désignent, ces ventes obéissent à une réglementation bien définie. Pour autant, beaucoup de commerçants ne la respectent pas, alors que d'autres en ignorent même l'existence. En effet, les ventes en soldes sont autorisées deux fois par année civile. Chaque opération de vente en solde, d'une durée continue de six semaines, doit intervenir durant les saisons hivernale et estivale. Les ventes en soldes sont réalisées durant les périodes comprises entre les mois de janvier et février pour la période hivernale et entre les mois de juillet et août pour la période estivale. Les dates de déroulement de ces ventes sont fixées au début de chaque année par arrêté du wali sur proposition du directeur de wilaya du commerce territorialement compétent après consultation des associations professionnelles concernées et des associations de protection des consommateurs. L'agent économique où le commerçant peut interrompre les ventes en soldes avant la fin de la durée. Toutefois, il doit en informer les services concernés de la DCW par un écrit déposé auprès de ces services. De plus, le ministère du Commerce indique que les soldes

exigent certaines conditions connues préalablement par les commerçants, notamment l'annonce des dates et l'affichage des prix initiaux et des réductions sur la vitrine du magasin. Et pourtant, certains ne le font pas. Exemple : un produit donné paraît bon marché, parce que l'ancien prix a été fortement baissé à l'occasion des soldes. Il a été, en fait, étiqueté ou présenté de manière fausse, trompeuse ou mensongère. Comme c'est souvent le cas, c'est la différence entre l'ancien et le nouveau prix qui attire les clients. Selon les règles encadrant l'opération des ventes en solde, des pénalités sont infligées aux commerçants contrevenants qui annoncent de fausses réductions. Le commerçant contrevenant au règlement et coupable de dépassements sera immédiatement mis en demeure. En cas de récidive, un procès-verbal sera dressé contre le concerné pour publicité mensongère, conformément à la loi 04/02 du 23 juin 2004, relative aux modalités d'exercice des activités commerciales. Le commerçant est aussi pénalisé en cas de présence, en rayon, de produits dépourvus d'étiquettes ou dont le prix est erroné.

Coopération

Veille

“Texstyle-Expo” et “Algeria Stone” : Deux salons et une participation accrue de plusieurs pays (Algérie Eco)

La Sarl CGCOM Event organise les deux salons internationaux qui se tiendront du 21 au 23 Janvier 2019 Au Centre International de Conférences Abdellatif Rahal, C.I.C d'Alger. Il s'agit de “Texstyle-Expo” et “Algeria Stone”. Dans sa 3ème édition, le salon international du Textile, Habillement, Cuir et des équipements aura lieu en collaboration avec la chambre de Commerce d'Alger et la fédération nationale des travailleurs des textile et des cuirs.

Quant à “Algeria Stone” qui est le salon international de la Pierre Naturelle, Marbre, Céramique et des équipements pour sa première édition, aura lieu en collaboration avec la Fédération des Céramistes Algériens.

Selon un communiqué de l'organisateur, ces évènements économiques s'annoncent denses et pleines de potentiels, grâce à la participation accrue et bien anticipée de nombreuses nations: Algérie, Turquie, Chine, Tunisie, Maroc, Inde, Pakistan, Egypte ... d'où la réservation de plus de 70% de surface d'exposition est déjà confirmée.

Tous les filiales et les métiers majeurs à destination de développement du secteur du textile et cuir se donnent rendez vous au Texstyle-Expo (de la matière première et semi finis, machines, équipements, design, Process

et services jusqu'au prêt à porter, chaussures, maroquinerie, linge de maison et accessoires).

Aussi, des rencontres B2B et B2C seront organisées couronnées par un cycle exhaustif de conférences professionnelles dont le programme sera diffusé prochainement.

Une stratégie projetée pour réceptionner les représentants des fédérations et les organismes concernés, ainsi que de nombreux visiteurs nationaux et étrangers bien ciblés grâce à l'importance donnée à la campagne marketing et la couverture médiatique.

Parallèlement aux expositions qui réunissent les différents secteurs, des conférences seront organisées par des professionnels nationaux et étrangers spécialisés dans ces filières.

« Nous projetons d'inscrire ces projets ambitieux dans le cadre de la politique dynamique déjà entamée par notre gouvernement qui vise à la diversification de notre économie en dehors des hydrocarbures et à la redynamisation de ces segments stratégiques de notre économie et ceux en application du programme national prôné par son excellence, monsieur le président de la république », indique-t-on.

Ressources en eau: demande annuelle à 12,9 milliards de m³ à l'horizon en 2030 (APS)



Les besoins annuels de l'Algérie en eau à l'horizon 2030 devront s'élever à 12,9 milliards de m³ contre 10,4 milliards de m³ actuellement, a indiqué mardi à Alger le ministre des Ressources en eau, Hocine Necib.

Intervenant lors d'une journée parlementaire sur "l'avenir des ressources en eau en Algérie" au siège de l'Assemblée populaire nationale (APN), le ministre a fait savoir que "ces prévisions reposaient principalement sur la hausse attendue de la croissance démographique et de l'expansion urbaine", précisant que "le taux d'urbanisation devrait, en 2030, être supérieur à 87% pour une population avoisinant les 50 millions de personnes".

Selon les chiffres avancés par le ministre, le volume des besoins annuels prévus à l'horizon 2030 se compose de 4 milliards de m³ pour la consommation des ménages (contre 3,3 milliards de m³ actuellement), de 8,3 milliards de m³ pour l'agriculture (contre 6,8 milliards de m³ actuellement) et de 0,6 milliard de m³ pour l'industrie (contre 0,3 milliard de m³ actuellement).

Pour couvrir cette demande, il a été procédé à la mise en place d'un Plan national de l'eau à l'horizon 2030, basé sur la poursuite de la mobilisation des ressources en eau conventionnelles et non conventionnelles en focalisant sur les régions enregistrant un déficit à travers l'exploitation de toutes les disponibilités offertes en vue d'intensifier et élargir le réseau de raccordement et de transfert entre grands complexes hydriques du pays.

M.Necib a expliqué, dans ce sens, que 45% des besoins annuels prévus à l'horizon 2030 seront assurés par les barrages et 35% par les infrastructures de mobilisation et de production, qui ne sont pas affectées par les changements climatiques, notamment les stations de dessalement d'eau de mer et des eaux souterraines du Sud, alors que le reste, soit 20%, par les eaux souterraines du nord du pays et des Hauts plateaux, dont le niveau de renouvellement est tributaire des conditions météorologiques.

Evoquant plus en détails le Plan national de l'eau à l'horizon 2030, M. Necib a révélé que le nombre de barrages escompté est de 120 infrastructures afin d'augmenter les capacités de mobilisation des eaux de surface à hauteur de 10 milliards de m³ avec "des systèmes de raccordement et de transfert hautement efficaces et des conduites secondaires de distribution permettant de couvrir l'ensemble des centres de consommation du pays suivant le principe d'égalité et de solidarité".

A ce propos, le ministre a fait état de la finalisation des études de réalisation de 23 nouveaux barrages, de 3 grands transferts et d'un projet de raccordement de barrages, outre des études en cours pour la construction de 36 barrages et trois études de transfert d'eau du Sud vers les Hauts plateaux.

S'agissant des stations de dessalement, leur nombre s'élèvera, avec la réception des quatre prévues à Alger, Bejaia, Skikda et El Taref, à 15 grandes stations (contre 11 actuellement) assurant une production globale de 2,8 millions de m³/jour. Le taux des eaux dessalées représentera les 25% de la production nationale à l'horizon 2030.

En matière d'irrigation, M. Necib a indiqué que le Plan avait pour objectif une meilleure maîtrise des variations annuelle et saisonnière en garantissant un approvisionnement permanent des grands périmètres irrigués et ceux classés dans le cadre de la petite et moyenne irrigation, soulignant la réalisation d'infrastructures d'irrigation permettant d'atteindre une superficie irriguée globale de 2 millions d'hectares d'ici 2021, une économie d'environ 1,5 milliards de m³ annuellement.

Concernant le volet de l'assainissement, le ministre a fait état de la poursuite du travail pour la collecte de toutes les eaux usées au niveau de l'ensemble des agglomérations urbaines et rurales du pays, estimées actuellement à 1,7 milliards de m³ et leur traitement grâce à des systèmes d'épuration permettant leur réutilisation, avant d'ajouter que le nombre des stations d'épuration atteindra 252 stations en 2021.

55 milliards de dollars affectés au secteur depuis 2000

Le renforcement des infrastructures prévu au titre du Plan national de l'eau s'accompagnera, d'après le ministre, par l'intensification des efforts visant à réduire les fuites d'eau à 18% en 2030 contre 35% actuellement.

Insistant sur le recours aux capacités et compétences nationales pour la mise en oeuvre de ce Plan tant en matière de bureaux d'études que d'équipements, M. Necib a fait état du lancement, dans les deux mois prochain, de la première drague algérienne de désenvasement des barrages.

Il a ajouté que son département s'attelait actuellement à l'actualisation du Plan national de l'eau pour son élargissement à l'horizon 2050.

Evoquant la place des Ressources en eaux dans la politique générale de l'Etat, le ministre a indiqué que le montant global des programmes tracés dans ce secteur, depuis l'année 2000, dépasse les 55 milliards de dollars. Ces programmes ont permis l'approvisionnement en eau potable de 98% de la population algérienne, dont 80% bénéficiant d'une alimentation régulière, avec un apport quotidien de 180 L/j par citoyen.

Pour sa part, le président de l'APN, Mouad Bouchareb, a affirmé que "l'avenir des ressources en eau en Algérie implique, pour tout un chacun, la préservation, la protection et la valorisation de nos ressources en eau, grâce aux réalisations de ce secteur et ses projets futurs avec la poursuite de la politique de développement et de soutien".

Dans son allocution d'ouverture, M. Bouchareb a mis en avant l'impératif de "préserver cette ressource précieuse, en évitant le gaspillage et la surconsommation face à la subvention de l'Etat au prix de l'eau, qui n'a jamais cessé et qui englobe les infrastructures réalisées ces deux dernières décennies, et ce en vue de gagner le pari de garantir un approvisionnement en eau à tous les citoyens".

A cet effet, les experts participant à cette journée ont estimé que les ressources en eau disponibles actuellement "seront suffisantes pour prémunir le pays contre une crise jusqu'en 2030".

Cependant, a averti le Dr. Abdelhadi Amari, les résultats dans ce domaine ne "sont jamais garantis" en raison des changements climatiques et de la croissance démographique, outre les besoins croissants des secteurs de l'industrie et de l'agriculture.

L'expert a prôné, dans ce sens, l'optimisation des réseaux de distribution d'eau, le perfectionnement des qualifications des cadres techniques et administratifs en charge de leur gestion, l'élaboration d'une politique de gestion rationnelle de l'eau avec la généralisation des techniques agricoles économes en eau et l'utilisation de technologies modernes de mobilisation des ressources.

Pour l'expert Mohamed Medi, l'Algérie qui a pu venir à bout de la pression sur les ressources en eau durant les dernières décennies, sera confronté à d'autres défis liés aux changements climatiques et aux besoins croissants induits par le développement socioéconomique.

Il a insisté, à ce propos, sur l'importance d'associer les chercheurs et les laboratoires de recherches, en vue de trouver des solutions réalistes.

Concernant la problématique des fuites d'eau, il a estimé que "le citoyen doit s'en préoccuper et avoir des réactions préventives".

De son côté, l'expert Djilali Kahl Erras a déclaré que "la situation hydrique délicate implique un traitement radical suivant des stratégies, des politiques et des plans à moyen et long termes, dont la responsabilité de

mise en oeuvre incombe à l'Etat, à la société civile et aux instances locales".